

Ecole de Saint Germain du Corbéis
2 rue du stade
61 000 Saint Germain du Corbéis
02 33 26 26 20
ce.0611053n@ac-normandie.fr

Procès verbal du second conseil d'école

Date du conseil d'école : mardi 26 mars 2024, 18H15 - 18H45

Etaient présents :

- **les enseignants :** Audrey Rivard – Stéphanie Mérille – Frédéric Saugeron – Céline Prévôt - Camille Petibon – Anne-Laure Deluen – Marianne Dugué – Senem Altunbulak – Carine Gérard – Lucile Devaux – Allan Vannier – Laure Maloizel

- **les représentants des parents élus :** – Yvan Gravé – Séverine Agostini – Stéphane Escourrou – Nathalie Santin – Marie Garnier - Typhaine Doliget – Virgine Lebert – Florence Chiron -

- **La mairie de Saint Germain du Corbéis** représentée par madame Rébillon, adjointe et madame Réto, conseillère déléguée chargées des affaires scolaires.

Rôle et investissement des représentants des parents d'élèves.

Madame Agostini a souhaité rappeler à l'ensemble des représentants des parents d'élèves le rôle de ceux-ci. Elle a mené de front les échanges avec la mairie de manière à modifier les règles de sortie d'enfants à la garderie et elle aurait aimé être plus épaulée pour cela.

Organisation du temps scolaire

Toutes les écoles du département doivent renouveler leur organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée de septembre 2024. Pour toute modification de l'OTS et préalablement à la présentation en conseil d'école, il est nécessaire de prendre l'avis de la mairie. Si l'organisation du temps scolaire choisie implique une école à quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), il est nécessaire de demander une dérogation. Dans le cas d'une demande de dérogation, la proposition de la commune et du conseil d'école doivent être conjointe.

La question de l'organisation du temps scolaire a été débattue lors du second conseil d'école. Une nouvelle organisation a été proposée par l'équipe enseignante : 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8h30 à 12h00 le matin et de 13h30 à 16h00 l'après midi. **Les membres du conseil d'école ont pris la décision de consulter les familles et de leur demander de se prononcer sur le maintien de l'organisation du temps scolaire ou pour l'adoption de la nouvelle organisation proposée.** Le fait de terminer l'école à 16h00 (nouvelle organisation) peut engendrer un surplus d'enfants à la garderie, il faudra demander aux familles combien d'enfants iraient à la garderie si la nouvelle organisation était choisie. A la suite de cette consultation, un conseil d'école exceptionnel se tiendra et une proposition d'OTS sera soumis aux votes. Puis le conseil municipal délibèrera de la proposition votée.

Evaluation d'école

L'école de Saint Germain du Corbéis fait l'objet d'une évaluation d'école. Il s'agit d'un nouveau dispositif d'évaluation. L'équipe éducative doit faire parvenir une auto-évaluation à un groupe de quatre évaluateurs qui sont extérieurs à la circonscription d'Alençon. Ce groupe est constitué d'une inspectrice de l'éducation nationale, d'un conseiller pédagogique, d'un directeur d'école et d'un chef d'établissement du second degré. Les évaluateurs se rendront à l'école pour visiter les lieux, rencontrer des personnes de la communauté éducative (enseignants, ATSEM, AESH, personnel de garderie, personnel de cantine, adjoints de la mairie, élèves, représentants des parents d'élèves, représentants de l'association des parents d'élèves, parents d'élèves ...). Cette journée d'évaluation aura lieu le lundi 8 avril. Madame Sentin, monsieur Gravé et madame Doliget pourront être présents ce jour là pour rencontrer les évaluateurs au nom des membres du conseil d'école. Madame Agostini en fera de même au nom de l'association des parents d'élèves.

Les évaluateurs établiront un rapport d'évaluation qu'ils restitueront aux enseignants de l'école le lundi 15 avril et qu'ils enverront par courriel le jeudi 18 avril. L'équipe enseignante devra prendre connaissance du rapport, le modifier si besoin et le renvoyer pour une adoption définitive pour le mardi 14 mai 2024.

Végétalisation de la cour. Imperméabilisation de la cour.

Une réflexion a été menée par la mairie concernant la végétalisation de cour. La végétalisation des cours d'écoles agit sur la biodiversité pour les animaux, améliore le confort psychique des enfants, et contribue à lutter contre le réchauffement climatique. La végétalisation de la cour peut passer par :

Aménagement favorable à la gestion des eaux pluviales : dans beaucoup de cas, tout ou partie de la couche de revêtement minéral existante sera enlevée pour retrouver de la pleine terre, du BRF (bois raméal fragmenté, ndlr) ou de la végétation. Des solutions d'infiltration, de rétention ou de stockage des eaux pluviales seront proposées, via une noue, un bassin paysager ou un revêtement drainant (en cas d'usage nécessitant un revêtement minéral).

Plantations, coins nature et potagers : il s'agit de planter les trois strates de végétation et/ou de valoriser l'existant. Les arbres seront notamment les alliés d'un réaménagement favorisant l'ombrage. La mise en place de pelouses, de prairies fleuries notamment dans des espaces moins fréquentés sera aussi privilégiée, de même que des coins nature (favorables à la biodiversité) ou de petits jardins potagers (ou vergers), supports de sensibilisation et de temps éducatif ;

· **protections solaires et équipements rafraîchissants :** pergolas, ombrières, auvents, voilage, extension de préau... Au-delà de la végétation, d'autres solutions pour créer de l'ombrage peuvent être expérimentées. Elles peuvent être couplées à des projets de végétation grimpante par exemple (y compris pour venir faire de l'ombre aux salles de cours). Il peut s'agir également de créer des points d'eau ou des jeux d'eau adaptés.

La mairie de Saint Germain du Corbéis souhaiterait que ce projet soit l'aboutissement d'une réflexion collective (mairie, enseignants, enfants, parents d'élèves ...), le tout appuyé par des techniciens qui ont déjà mis en place ce projet dans d'autres écoles. Dans l'idée d'une réflexion commune, les membres du conseil d'école propose de **mettre en place une réunion d'informations conjointement avec la mairie pour une meilleure information des familles.**

Sortie scolaires

La classe de CE1-CE2 et la classe de CE2 se rendront le 10 juin 2024 **au Mont Saint Michel**. Au programme, promenade en baie et visite ludique du Mont Saint Michel.

Transport : 885 €

Activités : 390 €

nombre d'enfants concernés : 45 enfants

Les classes de maternelle se rendront à **Terra Botanica** (Angers) le 27 juin 2024.

Transport : 2150 €

Activités : 892 €

nombre d'enfants concernés : 84 enfants

La classe de CP et la classe de CP-CE1 se rendront à **Terra Botanica** (Angers) le 11 juin 2024.

Transport : 930 €

Activités : 514 €

nombre d'enfants concernés : 46 enfants

La classe de CM1 et la classe de CM2 se rendront le 27 et le 28 juin 2024 **au Futuroscope**.

Transport : 2159 €

Activités : 4211 €

nombre d'enfants concernés : 50 enfants

Le tout est financé par :

- la mairie : 5135 euros
- l'association des parents d'élèves qui a donné 5 000 €
- la coopérative scolaire grâce à la vente de grilles de galettes effectuée par les classes de CM1 et de CM2.

L'équipe enseignante remercie toutes les personnes qui ont permis le financement de ces sorties.

Événements à venir

Le carnaval de l'école aura lieu le mardi 16 avril. Les enfants déambuleront dans les rues de Saint Germain du Corbéis en empruntant le même chemin que l'an passé. La sécurisation de l'évènement sera assurée par la mairie de Saint Germain du Corbéis. Les enfants pourront venir déguisés dès le matin. L'après-midi, des crêpes fournies par des parents volontaires seront offertes aux enfants.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 au sein de l'école comme l'an passé. Elle sera précédée d'une représentation des enfants de l'école au gymnase de Saint Germain du Corbéis.

Un concours photo a été mis en place par la mairie de Saint Germain du Corbéis sur le thème du sport à Saint Germain du Corbéis. Les photographies devront être réalisées avant le 15 avril.

Intervention de la mairie

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances d'hiver dans les classes de cycle 3 : mise en place d'un faux plafond, éclairage par LED, installation de volets roulants électriques. La peinture et la mise en place d'un sol aura lieu dans ces salles pendant les vacances d'été.

Intervention de l'association des parents d'élèves LA RECRE

L'association des parents d'élèves est très satisfaite de l'organisation du Loto. Cela s'est très bien passé et a permis à LA RECRE de donner la somme de 5000 € à la coopérative scolaire pour financer les sorties scolaires.

La RECRE prévoit une vente de chocolat avant les vacances de Pâques et un vide-grenier au parc de l'Elan le dimanche 12 mai 2024.